

VERSION 5 POUR 2026 – JUILLET 2026

**« LA GESTION DU RISQUE DE PRIX ET L'USAGE DES MARCHÉS
A TERME EN AGRICULTURE »**
MODULE : « LES GRANDES CULTURES »

A retourner à contact@agritel.com ou par courrier accompagné du règlement à :
ARGUS MEDIA FRANCE – Service Formation – 10 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS

- ☐ Session des **16 et 17 septembre 2026**
☐ Session des **2 et 3 décembre 2026**
☐ Session des **20 et 21 janvier 2027**

Participant :

Mme, M. Email : Tel :

Entreprise à facturer : N° TVA intracommunautaire :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Standard de l'entreprise :

Nom, prénom et mail du signataire de la convention :

Nom, prénom et mail du destinataire de la facture :

Autre (s) participant (s) de la même société :

Mme, M. Email : Tel :

Mme, M. Email : Tel :

INFORMATIONS :

- **Déroulé :** ARGUS MEDIA FRANCE - 10 av. de la Grande Armée, 75017 PARIS de 9h00-12h00 / 13h30-17h30
- **Durée :** 2 jours (14h)
- **Prix par participant : 780 € HT / 936 € TTC pour les deux jours de formation**
Soit 390 € H.T. soit 468 € T.T.C. par jour
Ce prix inclut le déjeuner ainsi que le café d'accueil, les collations et les supports pédagogiques pour les personnes en présentiel, et l'accès à la plateforme de formation en ligne pour les personnes à distance.

MODALITES D'INSCRIPTION :

- **Votre entreprise est située en France : le montant total de la formation est dû à réception de facture.**
- **Ou prise en charge de la formation par organisme paritaire :**
- Nom et coordonnées du contact organisme paritaire :
- Adresse : Code postal : Ville :
(Attestation de prise en charge de l'organisme paritaire à joindre au présent bulletin)
En cas de prise en charge multiple, Argus Media France facturera des frais administratifs de 120 € par dossier.
- **Votre entreprise n'est pas située en France : le montant total de la formation est dû avant le début de la formation. Le montant à régler est celui Hors Taxe (HT). (Justificatif de virement à joindre au présent bulletin)**
- **Coordonnées bancaires pour virement au CA Meru centre**
IBAN : FR76 1870 6000 0085 1049 0014 985 / BIC : AGRIFRPP887
- **La validation de l'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement ou du justificatif de l'organisme paritaire**
- **Le bâtiment dans lequel se trouvent nos locaux n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant. Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter en amont à referenthandicap@agritel.com afin d'adapter au mieux notre accueil.**

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso du bulletin d'inscription et les accepte sans réserve.

Date

Cachet de l'entreprise

Signature précédée de la mention « bon pour accord »

Paris Office: Argus Media France, Siège social, 10, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France.
Tel: +33 (0) 1 53 05 96 70. Email: contact@agritel.com
www.agritel.com | www.argusmedia.com

SAS au capital de 250 000 euros - RCS Paris 432674380 - NAF : 7022Z Conseil en investissements financiers. Immatriculé sous le n°13000284 auprès de l'ORIAS, www.orient.fr,
membre de la CNEF PATRIMOINE, Chambre agréée par l'AMF

Amsterdam · Astana · Beijing · Brussels · Calgary · Cape Town · Dubai · Granada · Hamburg · Houston · Jakarta · Kyiv · Lagos · London · Mexico City ·
Mumbai · New York · Paris · Pittsburgh · Riga · San Francisco · São Paulo · Seoul · Shanghai · Singapore · Sidney · Tbilisi · Tokyo · Washington

- PROGRAMME -

« LA GESTION DU RISQUE DE PRIX ET L'USAGE DES MARCHES A TERME EN AGRICULTURE »

MODULE : GRANDES CULTURES

**La formation incontournable pour comprendre les marchés et
Sécuriser la marge de son entreprise.**

Public : Tout acteur de la filière agricole : producteurs, industriels, collecteurs, ou employés d'organismes professionnels agricoles

Prérequis : Aucun pour suivre cette formation ***

Objectifs :

- Comprendre et analyser les principaux facteurs d'influence des marchés des matières premières agricoles
- Définir son risque et ses objectifs de prix
- Comprendre le fonctionnement du marché à terme et savoir l'utiliser pour couvrir ses risques
- Comprendre et savoir utiliser les options

Le déroulement du stage

- Durée : 2 jours
- Horaires : 9h00-12h00 / 13h30-17h30
- Lieu : ARGUS MEDIA FRANCE, 10 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris**
- Nombre de participants : 15 (maximum)
- Pour toute demande d'information : contactez le service formation au 0153059670 ou envoyez un mail à formation@agritel.com

*ARGUS MEDIA FRANCE se réserve le droit de modifier l'animateur en cas d'impossibilité de celui-ci d'animer la formation aux dates prévues.

**En fonction de l'évolution des conditions sanitaires et de la circulation du virus covid-19, Argus Media France se réserve le droit de modifier cette formation pour l'effectuer à distance par webinar aux mêmes conditions.

***Cette formation est dispensée en langue française

« LA GESTION DU RISQUE DE PRIX ET L'USAGE DES MARCHES A TERME EN AGRICULTURE » MODULE : GRANDES CULTURES

Jour 1

Matin

Objectifs :

- Comprendre les marchés agricoles
- Savoir trouver et interpréter l'information
- Comprendre le fonctionnement du marché à terme

Les facteurs d'influence de prix :

- Le contexte de volatilité
- Le marché des grains : un équilibre fragile

Les spécificités des marchés à terme :

- Evolution des marchés
- Un marché financier
- Les différents intervenants

Les principes de fonctionnement :

- L'achat et la vente à découvert
- La chambre de compensation
- La sécurité des marchés

Après-midi

Objectifs :

- Savoir l'utiliser pour couvrir ses risques de prix
- Comprendre la base et son évolution
- Définir son risque et ses objectifs de prix

Les différents contrats Euronext :

- Le contrat à terme blé meunier
- Le contrat à terme maïs
- Le contrat à terme colza

La notion de la base :

- Définition, calcul et évolution de la base
- Identification du risque de base
- Base théorique / historique

La gestion du risque de prix et de la marge :

- Les objectifs et de marge
- La gestion du risque prix
- Calcul du prix objectif, de la marge

Les différents types de contrats physiques

L'ensemble de la journée est agrémenté de nombreux exemples concrets et actualisés.

« LA GESTION DU RISQUE DE PRIX ET L'USAGE DES MARCHES A TERME EN AGRICULTURE » MODULE : GRANDES CULTURES

Jour 2

Matin

Objectifs :

- Trouver et interpréter l'information
- Savoir lire une cotation sur le marché à terme
- Appréhender le passage d'ordre

Lire un prix de terme :

- Comparaison d'un prix physique et d'un prix à terme
- Savoir lire un prix sur le CBOT
- Comparaison des cours mondiaux et européens

Où chercher l'information ?

- Internet
- La presse

Lecture d'un relevé de comptes :

- Appel de marge
- Positions futures et options

Les différents types d'ordre :

- La méthode FIFO
- Les ordres à tout prix
- Les ordres à révocation

Après-midi

Objectifs :

- Comprendre l'intérêt et le fonctionnement des options
- Savoir choisir et utiliser l'option selon sa stratégie

Principes de base des options :

- Définition d'une option
- Les calls
- Les puts

Utilisation des options dans la gestion du risque de prix :

- Les différentes stratégies en fonction de son risque
- Les couvertures à la vente/à l'achat sur des prix minimum garantis
- Le coût d'une option

Mise en place d'une stratégie :

- Couverture
- Achat d'assurance
- Comparaison des différentes stratégies

L'ensemble de la journée est agrémenté de nombreux exemples concrets et actualisés.

« LA GESTION DU RISQUE DE PRIX ET L'USAGE DES MARCHES A TERME EN AGRICULTURE » MODULE : GRANDES CULTURES

La méthode pédagogique

- Cette formation est animée par un consultant ARGUS MEDIA FRANCE également analyste de marché.
- L'apport théorique est complété et appuyé par des exercices pratiques et des mises en situation réelles.
- Les moyens pédagogiques utilisés au cours de la session de formation alternent entre présentation Powerpoint et des cas concrets détaillés sur paperboard.

Suivi et évaluation

- L'évaluation des résultats de cette formation se fait via des exercices et mises en situation à la fin de chaque séance. Une fiche d'exercice ou un lien internet sont donnés à chaque stagiaire. Une correction est faite en début de deuxième session. Ces exercices reprennent l'ensemble des objectifs de la formation dont le stagiaire validera les acquis. De plus, des mises en situation seront faites tout au long des deux journées via une interrogation orale effectuée sous forme de quizz.
- En fonction du résultat des tests, les connaissances / compétences seront jugées :
 - Acquises : si le résultat est supérieur à 80 % de réussite.
 - En cours d'acquisition : si le résultat est compris entre 50 % et 80 % de réussite.
 - A acquérir : si le résultat est inférieur à 50 % de réussite.
- L'évaluation des satisfactions de cette formation se fait via une fiche d'appréciation individuelle écrite ou en ligne, demandée à chaque stagiaire. Cette fiche reprend l'ensemble des points de satisfaction de la formation que le stagiaire annote et commente. Cette fiche d'évaluation est réalisée à la fin de chaque session de formation.
- Chaque stagiaire se voit remettre l'ensemble de la présentation sur un support numérique.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARGUS MEDIA FRANCE se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.agritel.com.

Elles s'appliquent :

- aux formations **inter-entreprises** : formations du catalogue réalisées dans les locaux d'ARGUS MEDIA FRANCE ou dans les locaux mis à disposition par ARGUS MEDIA FRANCE
- aux formations **intra-entreprises** : formations du catalogue réalisées sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Inscription et conditions financières

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné, signé par une personne habilitée et cacheté à :

ARGUS MEDIA FRANCE, Service Formation, 10 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS

Courriel : contact@agritel.com / Fax : 01 53 05 96 71

Tous les prix, exprimés en euros et HT, sont fermes et définitifs. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels droits de douane ou d'importation, taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé sont à la charge du client. Les frais de déplacement du formateur sont facturés en sus au client.

Cette inscription doit être accompagnée en cas de besoin du document justificatif de prise en charge de votre organisme paritaire.

Si votre entreprise est située en France, vous devez faire parvenir à ARGUS MEDIA FRANCE :

- Le règlement de la formation à réception de facture.
- Ou l'accord de prise en charge de votre organisme paritaire.
Cet accord de prise en charge doit parvenir impérativement à ARGUS MEDIA FRANCE avant le démarrage de la session de formation. Si tel n'était pas le cas, ARGUS MEDIA FRANCE facturera alors directement le client qui s'engagera à payer le montant total de la formation.

En cas de prise en charge multiple, des frais administratifs seront facturés de l'ordre de 120 €/dossier.

Si votre entreprise fait partie de l'Union européenne ou est en dehors de l'Union européenne, vous devez faire parvenir à ARGUS MEDIA FRANCE :

- Le montant correspondant au montant Hors Taxe (HT) de l'inscription.
Le justificatif de virement est à joindre impérativement au bulletin d'inscription.
Tout règlement non reçu avec le bulletin invalidera automatiquement l'inscription.

Annulation

Du fait du CLIENT :

Toute annulation, moins de 15 jours avant la date de la formation, générera la facturation de frais administratifs à hauteur de 200 € HT.

Toute session commencée est due en totalité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Du fait d'ARGUS MEDIA FRANCE :

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une session de formation serait insuffisant, ARGUS MEDIA FRANCE se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, jusqu'à 7 jours avant la date de démarrage.

ARGUS MEDIA FRANCE ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ARGUS MEDIA FRANCE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ARGUS MEDIA FRANCE.

Dans tous les cas, aucune indemnité ne sera versée au client. ARGUS MEDIA FRANCE en informera le client et pourra soit inscrire le client à la session suivante soit procéder au remboursement de la formation.

Obligations des parties

A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une convention de formation est établie en double exemplaire entre le client et ARGUS MEDIA FRANCE. Les deux exemplaires sont à retourner dûment signés et cachetés par le client.

Une convocation ainsi que le règlement intérieur de l'organisme de formation est adressé à chaque participant. Le participant s'engage à respecter dans son intégralité les dispositions du règlement intérieur.

A l'issue de la formation, une facture et une attestation de présence seront adressées au client ainsi qu'une attestation de formation au participant.

Différend

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris serait seul compétent pour régler le litige.

Assurance

Pendant toute la durée de la formation, le participant est responsable vis-à-vis des tiers et d'ARGUS MEDIA FRANCE. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture tous risques.

Propriété intellectuelle

ARGUS MEDIA FRANCE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de ou des formations qu'elle propose à son client. A cet effet, l'ensemble des contenus et des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme, utilisés par ARGUS MEDIA FRANCE pour assurer ses formations demeure la propriété exclusive d'ARGUS MEDIA FRANCE. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'établissement du client sans accord exprès d'ARGUS MEDIA FRANCE. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, ARGUS MEDIA FRANCE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site ARGUS MEDIA FRANCE ou du service centralisant les commandes.

Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle.

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par ARGUS MEDIA FRANCE uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.